

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023 – PREMIERE SESSION**

Nombre de Conseillers l'an deux mille vingt-trois
En exercice 19 le 9 juin à 11 heures 30
Présents 12 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)
Votants 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2023

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, M. Claude POUJET, Mme Michelle JOLY, M. Michel LAMARQUE, Mme Nicole BOURDET, M. Patrick LAGARDE, M. James BILLARD, Mme Françoise TOUBLANC, M. Raymond ROLLAND, Mme Annie DANIERE, Mme Sabrina MAGNIN, Mme Kelly JACOPIN

Absents ou excusés : M. Paul PONCET, Mme Geneviève BRIENNON procuration donnée à M. Patrick LAGARDE, M. Adelino MASSANO, Mme Nelly TROUILLET, M. Didier FONTAINE, M. Philippe-Henry PLESSY procuration donnée à M. Michel LAMARQUE, Mme Nathalie VIAL,

Secrétaire de séance : Mme Michelle JOLY

-----*****-----

1/ Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu la circulaire ministérielle du 30 mars 2023 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Conformément à la circulaire visée ci-dessus, le conseil municipal s'est réuni le 9 juin 2023 pour procéder à la désignation des délégués et des suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° R15/2023 du 14 avril 2023, le conseil municipal de Pouilly sous Charlieu procède à la désignation de 5 (cinq) délégués titulaires et de 3 (trois) suppléants.

A l'ouverture de la session du conseil municipal est constitué le bureau électoral qui se compose ainsi :

- Président : M. Philippe JARSAILLON, maire
- M. Michel LAMARQUE, l'un des deux plus âgés
- M. Claude POUJET, l'un des deux plus âgés
- Mme Sabrina MAGNIN, l'un des deux plus jeunes
- Mme Kelly JACOPIN, l'un des deux plus jeunes
- Mme Michelle JOLY, la secrétaire

Avant l'ouverture du scrutin le Président demande si une ou des listes sont à déposer.

Une liste est reçue par le Président. La liste « Ensemble pour la Loire » composée des conseillers municipaux suivants :

1/Monsieur Paul PONCET - né le 19 mars 1975 - 203 rue de Briennon 42720 Pouilly sous Charlieu

2/Madame Geneviève BRIENNON - née le 26 juin 1974 - 682 rue du Haut de Rajasse 42720 Pouilly sous Charlieu

- 3/Monsieur Michel LAMARQUE - né le 7 novembre 1943 - 513 rue de Briennon 42720 Pouilly sous Charlieu
4/Madame Michelle JOLY - née le 13 juillet 1952 - 89 rue de la République 42720 Pouilly sous Charlieu
5/Monsieur Claude POUJET - né le 27 juillet 1950 - 100 rue François Mitterrand 42720 Pouilly sous Charlieu
6/Madame Nicole BOURDET - née le 10 janvier 1951 - 484 rue de la République 42720 Pouilly sous Charlieu
7/Monsieur Raymond ROLLAND - né le 7 août 1955 - 412 rue de la République 42720 Pouilly sous Charlieu
8/Madame Sabrina MAGNIN - née le 27 mars 1982 - 250 chemin de la roche 42720 Pouilly sous Charlieu

Le vote se déroule au scrutin secret.

Après le vote du dernier conseiller, le président déclare le scrutin clos.

Les membres du bureau électoral procèdent immédiatement au dépouillement dont le résultat est le suivant :

Liste « Ensemble pour la Loire » :

Nombre de conseillers présents et représentés : 14

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Suffrages obtenus :

- POUR : 14

- CONTRE : 0

Le Président proclame élus délégués les candidats de la liste unique dans l'ordre de présentation à savoir :

- 1/Monsieur Paul PONCET - né le 19 mars 1975 - 203 rue de Briennon 42720 Pouilly sous Charlieu
2/Madame Geneviève BRIENNEN - née le 26 juin 1974 - 682 rue du Haut de Rajasse 42720 Pouilly sous Charlieu
3/Monsieur Michel LAMARQUE - né le 7 novembre 1943 - 513 rue de Briennon 42720 Pouilly sous Charlieu
4/Madame Michelle JOLY - née le 13 juillet 1952 - 89 rue de la République 42720 Pouilly sous Charlieu
5/Monsieur Claude POUJET - né le 27 juillet 1950 - 100 rue François Mitterrand 42720 Pouilly sous Charlieu

Le Président proclame élus suppléants les candidats de la liste unique dans l'ordre de présentation à savoir :

- 6/Madame Nicole BOURDET - née le 10 janvier 1951 - 484 rue de la République 42720 Pouilly sous Charlieu
7/Monsieur Raymond ROLLAND - né le 7 août 1955 - 412 rue de la République 42720 Pouilly sous Charlieu
8/Madame Sabrina MAGNIN - née le 27 mars 1982 - 250 chemin de la roche 42720 Pouilly sous Charlieu

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 11h40.

Le secrétaire de séance

Le Maire

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023 – DEUXIEME SESSION**

Nombre de Conseillers l'an deux mille vingt-trois
En exercice 19 le 9 juin à 11 heures 30
Présents 12 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)
Votants 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2023

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, M. Claude POUJET, Mme Michelle JOLY, M. Michel LAMARQUE, Mme Nicole BOURDET, M. Patrick LAGARDE, M. James BILLARD, Mme Françoise TOUBLANC, M. Raymond ROLLAND, Mme Annie DANIERE, Mme Sabrina MAGNIN, Mme Kelly JACOPIN

Absents ou excusés : M. Paul PONCET, Mme Geneviève BRIENNON procuration donnée à M. Patrick LAGARDE, M. Adelino MASSANO, Mme Nelly TROUILLET, M. Didier FONTAINE, M. Philippe-Henry PLESSY procuration donnée à M. Michel LAMARQUE, Mme Nathalie VIAL,

Secrétaire de séance : Mme Michelle JOLY

-----*****-----

1/ Validation du procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

2/ Tarifs des services scolaires pour l'année 2023-2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission « scolaire » s'est réunie le 24 mai 2023 pour discuter des tarifs scolaires de la prochaine rentrée.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- Garderie :

- Matin et soir : 1.80 €
- Matin ou soir : 1.20 €

- Restaurant scolaire :

- Repas maternelle et primaire :
- Quotient familial > 900 € : 3.70 €
- Quotient familial entre 458 et 900 € : 1.00 €
- Quotient familial < 458 € : 0.80 €

- Repas occasionnel : 5.00 €
- Repas enseignants : 6.50 €
- Repas personnel : 4.20 €

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité la fixation des tarifs des services scolaires pour l'année 2023-2024 ainsi présentés.

3/ Modification du règlement des services périscolaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission « scolaire » s'est réunie le 24 mai 2023 et propose de modifier le règlement des services périscolaires pour l'année 2023-2024 de la façon suivante :

- Obligation pour les parents de fournir une attestation de leur employeur pour toute inscription à la garderie,
- Les annulations de repas doivent être signalées avant 16h00 la veille,
- Les études surveillées de 16h30 à 17h30 sont des périodes de travail et non de garderie.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité les modifications ainsi proposées.

4/ Désignation des jurés d'assises 2024

6 (six) jurés sont à désigner qui doivent avoir au moins 23 ans au cours de l'année civile qui suit, donc retenir ceux nés avant 2001.

Après tirage au sort à partir de la liste électorale, les 6 (six) jurés sont :

Mme DUMONT Estelle née le 18 mai 1984

M. CORBIN Vincent né le 22 juillet 1983

Mme PERRET Stéphanie née ZURBRUGG le 26 août 1976

Mme MAZILLE Béatrice née BUTY le 22 septembre 1971

M. CHAMARAUD Jérémy né le 17 décembre 1988

M. DANIERE Robert né le 28 novembre 1945

5/ Questions diverses

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 12h15.

La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement.

Le secrétaire de séance

Le Maire